



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 84200

Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la proposition de loi rédigée par les élèves de la classe de CM2 de l'école Dodero de Six-Fours-Les-Plages dans le cadre du Parlement des enfants ayant pour thème cette année « les droits de l'enfant ». En effet en se basant sur une analyse de la Convention des droits de l'enfant datant de 1989, force est de constater que les enfants, comme les adultes, disposent de droits dont ils n'avaient pas connaissance. Eu égard à ce texte fondateur, cette classe préconise de promouvoir les droits de l'enfant à l'école dès l'entrée au cours préparatoire mais également, au sein de la famille, parents et tuteurs légaux, responsables de l'éducation des enfants d'aujourd'hui et de demain. Chaque enfant devrait pouvoir connaître la Convention de 1989 et la comprendre. L'école, dans son rôle de « construction de jeunes citoyens » devrait avoir cette prérogative puisqu'elle est le lieu de lectures, d'analyses et de confrontations orales entre pairs afin de garantir le respect de ces droits fondamentaux. Aussi il lui demande de bien vouloir l'informer sur les actions qu'elle entend mener afin de promouvoir ces droits au sein de la famille.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Sébastien Vialatte](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84200

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5115

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)